

Le Collège Doctoral

Conformément aux statuts de notre université et en accord avec l'arrêté du 25 mai 2016 « *fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat* » a été créé un **collège doctoral** composé **des directrices ou directeurs des écoles doctorales de l'université**.

- Ce collège a pour mission de contribuer à l'élaboration de la politique de l'université en matière de formation doctorale. Il entend faciliter la coordination entre les écoles doctorales, l'harmonisation des pratiques et la mutualisation des moyens et des offres de formation vers les doctorantes et doctorants. Les décisions du collège doctoral sont soumises à l'approbation de la commission de la recherche.
- La présidente ou le président du collège est nommé-e par la présidente ou le président de l'université sur proposition des directrices ou directeurs des écoles doctorales et après avis de la commission de la recherche. La durée de son mandat correspond à la durée du contrat de l'université.
- Le Collège est réuni (tous les deux mois environ) par sa présidente ou son président ou par la vice-présidente ou le vice-président chargé-e de la commission de la recherche.
- Le collège doctoral de l'université Paris Nanterre est un élément constitutif du collège doctoral de l'université Paris Lumières.

Depuis janvier 2015, le président du collège doctoral est **Gérard Leboucher**, Professeur des Universités.

▶ Textes et liens officiels

[Charte du Doctorat UPL](#)
[Convention de Formation](#)

▶ Formations proposées par le Collège Doctoral

▶ Service de la mobilité professionnelle des doctorants

Le service de **professionnalisation des doctorants** a pour mission d'informer les jeunes chercheurs sur les débouchés professionnels, les débouchés possibles après un doctorat et les accompagne dans la réalisation de leur projet de carrière.

Créé par le **Collège Doctoral**, il intervient en appui à l'ensemble des Écoles doctorales de l'université Paris Nanterre.

Pour en savoir plus et connaître l'ensemble des formations présentées par le pôle Professionnalisation des doctorants, veuillez cliquer sur le lien suivant professionnalisation-doctorants.parisnanterre.fr/

Mis à jour le 26 novembre 2019

▶ Organisation administrative du service des Ecoles Doctorales

Responsable
Paris Nanterre
Rémond, bureau A307a
01 47 00 97 41 23

able et gestionnaires administratives des Ecoles doctorales

66 : **Julie Abenia Diarra**

@liste.parisnanterre.fr

liste.parisnanterre.fr

Rémond, bureau A306a

Tél : 01 40 97 70 71

ED 139 : Catherine Tesnières

Bât René Rémond, bureau A301b

Tél : 01 40 97 70 39

ED141: Marie-Gabrielle Thiant

Bât Simone Veil, bureau F511

Tél : 01 40 97 58 84

ED 395 : Dihiya Nanouche

Bât René Rémond, bureau A306b

Tél : 01 40 97 41 19

ED 396 : Isabelle Tripet

Bât René Rémond, bureau A301a

Tél : 01 40 97 41 29

Gestionnaires administratives Soutenances et HDR

Claudie Margerie

Bât René Rémond, bureau A311

Tél : 01 40 97 47 79

01 40 97 41 90

Marc Dofundo

Tél : 01 40 97 47 79

01 40 97 41 90

Gestionnaire financière des Ecoles Doctorales et du Service des Soutenances

Jasmine Debois

Bât René Rémond, bureau A307b

Tél : 01 40 97 47 52

<https://recherche.parisnanterre.fr/le-college-doctoral--812573.kjsp?RH=1512653281433>